

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°42/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX.

Convocation et affichage : 07/09/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

OBJET : REALISATION D'UN PRET LONG TERME ET D'UN PRET RELAIS SUR SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ANTENNE DU RESEAU EAU QUARTIER SIGURETTE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux de réfection du réseau eau potable au quartier de « Sigurette », il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant total de 21 707 euros et un prêt relais de 54 306 euros pour financer cet investissement sur 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'autoriser Monsieur Pierre-Yves VADOT, Maire de Valbelle, à signer les contrats de prêts avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : 21 707 euros (vingt-et-un mille sept cent sept euros)
- Date de déblocage des fonds : 20 septembre 2023
- Durée Totale : 15 ans
- Fréquence : Annuelle
- Taux Fixe : **3.95%**
- Base de calcul : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Montant du contrat de prêt : 54 306 euros (cinquante-quatre mille trois cent six euros)
- Date de déblocage des fonds : 20 septembre 2023
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : **3.76%**
- Base de calcul : Base exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Pierre-Yves VADOT, Maire de Valbelle, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 19 septembre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS